



Paris, le 29 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION AUX RIVERAINS ET AUX PERSONNES TRAVAILLANT AUX ABORDS DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

L'incendie survenu sur la cathédrale Notre-Dame le 15 avril a exposé les bâtiments environnants aux résidus de combustion.

Des analyses ont été conduites par le Laboratoire Central de la préfecture de Police sur la base d'une cartographie afin d'évaluer notamment les concentrations en plomb dans l'air et dans les poussières déposées, en raison de la forte présence de ce métal dans la charpente et la flèche de la cathédrale.

Les valeurs enregistrées mettent en évidence la présence de plomb dans certaines zones, très localisées, notamment dans des locaux qui ont pu être laissés ouverts au moment de l'incendie et où se sont déposées des poussières.

L'essentiel du risque d'intoxication au plomb est lié à des expositions prolongées. Les intoxications aiguës sont très rares et se situent dans des contextes (généralement professionnels) différents de ceux de l'incendie. Aucune de ces intoxications n'a été signalée dans les jours suivant l'incendie.

Les zones présentant une présence de retombée de plomb sont d'ores et déjà interdites au public, et leur accès ne sera réouvert que lorsque ces teneurs en plomb seront redevenues normales. Il s'agit en particulier des jardins aux abords de la cathédrale qui - à la différence de la chaussée ou des espaces fermés - ne peuvent être nettoyés rapidement.

S'agissant des domiciles ou locaux privés, il est recommandé aux riverains à proximité immédiate de Notre-Dame de procéder au ménage de leur habitation ou local et de leurs meubles et objets, à l'aide de lingettes humides pour éliminer tout empoussièrement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE
1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)
www.prefecturedepolice.paris
courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

En cas de question ou de doute, les riverains peuvent demander conseil à leur médecin traitant.

Un protocole de suivi, incluant en particulier la poursuite de prélèvements de contrôle dans les prochains mois, sera mis en place par les autorités sanitaires.

Le chantier dans la cathédrale fera l'objet d'un dispositif de suivi dédié pour assurer la protection de l'ensemble des salariés intervenant sur le site, et prévenir toute nouvelle nuisance pour les personnes résidant ou travaillant dans le secteur.